

COVID-19

Réunion des acteurs accompagnant les personnes en situation de handicap 27 Mars 2020

1. Présents :

- Uniopss
- Anecamsp
- APAJH
- UNAPEI
- APF France Handicap
- NEXEM
- AIRe
- Collectif handicaps
- Croix rouge
- Les tous petits
- FEHAP
- Groupe SOS
- ALEFPA
- FGPEP
- HANDIDACTIQUE

Pour la DGCS :

Virginie LASSERRE

Pour le Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées :

Mme la Ministre, Sophie CLUZEL

2. Propos de Mme la ministre, Sophie CLUZEL

La ministre salue la mobilisation générale : aidants, professionnels, familles etc et précise qu'il faudra tenir ensemble sur la durée pour dépasser cette crise sanitaire. Elle appelle à notre vigilance et à se mobiliser pour les personnes isolées et les familles. Elle incite les associations nationales à relayer auprès des médias les messages et les initiatives de coopérations. Ces messages seront une aide pour la mobilisation du secteur.

3. Questions/réponses

- La distribution des masques auprès de l'aide à domicile n'est pas satisfaisant.
 - ➔ **Réponse DGCS** : doctrine vient d'évoluer. La distribution se fera via les établissements/plateformes qui sont rattachés par des GHT.
- Des difficultés en matière d'approvisionnement en oxygène notamment en IDF.
 - ➔ **Réponse SE PH** : ce problème va être remonté auprès de la DGS
- Demande de tests pour les professionnels et ainsi éviter la propagation ?
 - ➔ **Réponse DGCS** : concernant la gestion des tests : la doctrine posée par la DGS concerne les « trois premières personnes d'un établissement avec symptômes et les professionnels. »
- Nécessité de rompre l'isolement des personnes.
 - ➔ **Réponse SE PH** : se référer aux modalités du plan canicule – Il faut que les personnes se fassent connaître auprès des CCAS.
ANCREAI se mobilise pour créer une plateforme d'informations. Elle permettra aux personnes de trouver des solutions à côté de chez elle. Je veux aider. gouv est aussi un soutien pour faciliter les soutiens et les relais.
- Nécessité de parler des accompagnants et professionnels du médico-social dans les médias.
- Ordonnance du 25 mars qui prévoit de déroger à la durée du travail. Le décret n'est pas encore paru mais le secteur sanitaire et social doit y figurer pour assurer la poursuite de l'accompagnement.
 - ➔ **Réponse SE PH** : Un travail est en cours en inter ministérialité. Faire remonter vos propositions à la DGCS.
- Quid de l'organisation de la garde d'enfants pendant les vacances scolaires ? Comment développer et rendre visible les appels aux volontariats ?
 - ➔ **Réponse SE PH** : A confirmer avec le ministre de l'Education qui prendra la parole sur le sujet. A noter que l'ordonnance de prorogation des droits sociaux publié le 25 mars prévoit la prorogation de la compensation scolaire.
- Pendant les vacances scolaires et pour assurer une continuité d'activité des ESMS, nécessité de prévoir une recommandation pour maintenir une continuité de service
 - ➔ **Réponse SE PH** : Devoir collectif de modifier notre organisation effectivement.

- Continuité de soin en action précoce autisme et TND : comment maintenir une aide aux familles alors que les PCO sont très sollicitées et que les CAMSP viennent aussi en appui ? Est-ce que les allocations journalières de présence parentale (AJPP) sont concernées par la prorogation des droits ?
 - ➔ **Réponse délégation ministérielle à l'autisme** : Un arrêté permet l'intervention des ortho en visio et un autre arrêté pour les ergothérapeutes et les psychomotriciens sont soumis à la signature aujourd'hui.
- Demande de coordination entre départements et ARS. Avoir une meilleure articulation territoriale et éviter de faire des demandes identiques de questionnaires aux établissements qui sont particulièrement mobilisés.
- Rappel que le nombre de masques est en deçà des besoins.
- Notre reconnaissance du travail des professionnels est à relayer auprès du grand public.
- Une prime de professionnels pour les hôpitaux a été annoncé par le PR _ un élément de gratification pour l'ensemble du secteur social et MS serait aussi le bienvenu.
- La fermeture d'externats et malgré la mise en place d'interventions à domicile, des situations de crise ou de rupture sont constatées : nécessité d'assouplir la règle notamment pour faire de l'accueil temporaire et de répit.
 - ➔ **Réponse SE PH** : identifier les endroits et lieux _ il faut s'appuyer sur une organisation territoriale et de coopération. Vigilance au message qui sera passé aux parents car ce ne sera pas de l'accueil temporaire mais de l'accueil jusqu'à la fin du confinement. Les associations peuvent transmettre des propositions de doctrine et FAQ.
- Demande des parents pour obtenir une dérogation pour les enfants qui vivent en appartement
 - ➔ **Réponse SE PH** : En travail avec le ministère de l'intérieur
- Nécessité de faire confiance aux professionnels de terrain.
- Des contacts avec des grossistes pour l'achat de masques sont pris mais quid de la visibilité de la distribution de masques par les pouvoirs publics dans les deux prochaines semaines
 - ➔ **Réponse SE PH** : fournissez-vous en masques si vous le pouvez.
- Refus d'intervention à domicile en lien avec le manque de protection. Refus de livraison d'aide technique nous sont de plus en plus remontés.